

Sainte julienne

**Politique d'aide financière pour
l'achat de produits d'hygiène
lavables et réutilisables**

POLITIQUE N° 2024-01

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. AVANTAGES DES PRODUITS D'HYGIÈNE LAVABLES ET RÉUTILISABLES	3
3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR TOUS.....	3
4. ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET AUTRES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES	4
5. ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES (ADULTES ET ENFANT DE 17 ANS ET MOINS)	5
6. LE REMBOURSEMENT.....	5
7. ENTRÉE EN VIGUEUR	6

1. INTRODUCTION

La Municipalité de Sainte-Julienne désire encourager des habitudes de vie écoresponsables en accordant une aide financière à ses résidentes et ses résidents admissibles. Cette politique vise à les accompagner dans leur transition écologique lors de l'acquisition de produits hygiéniques lavables et réutilisables autant pour les enfants que pour les adultes. Elle est applicable par individu et plus d'une personne par famille peut être admissible.

Dans le plan d'action de la Politique familiale municipale adoptée en janvier 2023, il y est proposé de poursuivre notre politique d'achat de couches réutilisables et de la bonifier en y ajoutant d'autres produits d'hygiène lavables et réutilisables.

La Municipalité offre deux possibilités d'aide financière :

1. Achat de couches lavables et réutilisables et autres produits complémentaires ;
2. Achat de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables ainsi que des produits d'hygiène personnelle durables pour adultes.

2 AVANTAGES DES PRODUITS D'HYGIÈNE LAVABLES ET RÉUTILISABLES

- Économisez de l'argent à long terme puisque d'un point de vue économique, l'achat de produits lavables et réutilisables peut grandement alléger le portefeuille des utilisateurs. Par exemple, l'achat de couches lavables pour un bébé peut représenter une économie entre 1 500 \$ et 3 000 \$.
- Diminuez l'enfouissement et ainsi réduire votre empreinte écologique :
 - Environ 600 millions de couches sont jetées chaque année au Québec, chacune prenant entre 200 et 500 ans à se décomposer alors que la couche réutilisable prendra de deux à six mois ;
 - Une personne jettera plus de 10 000 produits d'hygiène féminine jetables variés et la décomposition d'une serviette hygiénique se situe entre 400 et 500 ans;
- Encouragez l'achat local, car plusieurs entreprises québécoises offrent toute une gamme de produits lavables et réutilisables.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR TOUS

Peu importe le ou les produits qui font l'objet d'une demande d'aide financière, des critères d'admissibilité pour tous doivent être respectés:

- Résider à Sainte-Julienne;
- Si le demandeur est un propriétaire, son compte de taxes municipales ne doit pas indiquer d'arrérages;
- Remettre le formulaire de demande et les pièces justificatives au cours des **trois mois** suivant l'achat.
- L'achat cumulatif minimum pour obtenir un remboursement est de cinquante dollars (50 \$).

4. ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET AUTRES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

L'offre de remboursement est de 50 %, avant taxes, du montant total dépensé pour l'achat de couches lavables et autres produits complémentaires pour un montant maximal alloué de 150 \$.

Dépenses admissibles :

- Couches lavables;
- Couches de piscine;
- Culottes d'apprentissage;
- Inserts.

En plus des **critères d'admissibilité pour tous**, pour bénéficier de l'aide financière, vous devez répondre aux critères spécifiques suivants :

- Être parent d'un enfant âgé de moins de 12 mois;
- Acheter un ensemble de 20 couches lavables et réutilisables neuves minimum, et ce, peu importe la marque;
- Déposer une seule demande d'aide financière par enfant admissible.

Pour soumettre votre demande

Pour profiter de cette aide financière, il suffit de remplir le formulaire de demande en respectant les délais ci-haut mentionnés et de vous assurer d'avoir en main les pièces justificatives suivantes :

- La ou les factures originales d'achat (le nom de l'entreprise du Québec et les numéros de TPS et TVQ sont requis);
- Une preuve de naissance de l'enfant parmi les suivantes :
 - Certificat de naissance ou d'adoption émanant d'une autorité compétente ;
 - Carte d'assurance maladie.
- Une preuve de résidence d'un parent parmi les suivantes :
 - Permis de conduire valide;
 - Compte de taxes récent;
 - Facture de services récente (Hydro-Québec, Bell, etc.)

Cette demande d'aide financière est synonyme d'un engagement à utiliser les couches lavables pendant la période durant laquelle votre enfant sera aux couches.

5. ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES (ADULTES ET ENFANT DE 17 ANS ET MOINS)

L'offre de remboursement est de 50 %, avant taxes, du montant total dépensé pour l'achat de produits d'hygiène personnelle lavables et réutilisables et autres produits complémentaires pour un montant maximal alloué de 150 \$.

Dépenses admissibles :

- Compresse d'allaitement lavable;
- Serviettes hygiéniques et protège-dessous réutilisables;
- Coupes menstruelles;
- Culottes menstruelles lavables;
- Applicateurs de tampons réutilisables;
- Produits d'incontinence urinaire ou d'énurésie.

En plus des **critères d'admissibilité pour tous**, pour bénéficier de l'aide financière, vous devez répondre aux critères spécifiques suivants :

- Déposer une seule demande d'aide financière par personne **par période de trois ans**;
- Pour les demandeurs de 17 ans et moins, la demande doit être réalisée par le parent ou le tuteur.

Pour soumettre votre demande

Pour profiter de cette aide financière, il suffit de remplir le formulaire de demande en respectant les délais ci-haut mentionnés et de vous assurer d'avoir en main les pièces justificatives suivantes :

- La ou les factures originales d'achat (le nom de l'entreprise du Québec et les numéros de TPS et TVQ sont requis);
- Une preuve de résidence parmi les suivantes :
 - Permis de conduire valide;
 - Compte de taxes récent;
 - Facture de services récente (Hydro-Québec, Bell, Vidéotron, etc.);

6. LE REMBOURSEMENT

Les factures émises par des particuliers ne sont pas acceptées. Donc, les produits usagés ne sont pas admissibles à ces demandes d'aide financière. La date de l'achat doit figurer sur les factures fournies et celles-ci doivent présenter le détail des articles achetés. L'adresse du commerce doit également être bien visible. Il doit s'agir d'un commerce québécois situé au Québec. Nous vous encourageons également à vous informer de l'offre de nos commerçants locaux.

Le dossier transmis doit être complet et les informations soumises doivent être lisibles. La Municipalité de Sainte-Julienne se réserve le droit de refuser toute demande incomplète ou dont les pièces justificatives, telles que les factures, ne répondent pas aux exigences de la Politique.

Les demandes sont étudiées jusqu'à l'épuisement du budget annuel prévu pour la Politique, selon l'ordre de réception des demandes admissibles, complètes et recevables (premier arrivé, premier servi). Le budget de ces aides financières varie annuellement en fonction des sommes votées par le conseil municipal. **Le formulaire de demande en ligne demeurera actif jusqu'à l'épuisement des fonds.**

Toute aide financière accordée par la Municipalité est versée par chèque émis au nom du réclamant dans un délai maximal de quatre-vingt-dix jours à compter de la réception par la Municipalité de la demande admissible, complète et recevable.

Vous devez faire parvenir votre demande d'aide financière par courriel à Mme Nathalie Lépine, directrice des services culturels et récréatifs : nathalie.lepine@sainte-julienne.com ou par la poste à son attention :

Municipalité de Sainte-Julienne
2450, rue Victoria
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur suite à son adoption par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale